

# Collectif Citoyen de Vigilance

Novembre 2016

Bulletin n° 9



Nous contacter/nous rejoindre : [ccv65500@gmail.com](mailto:ccv65500@gmail.com)

## Santé : accès aux soins



Future maison de santé

*"En offrant une bourse aux étudiants en médecine qui s'engagent à exercer leur profession à Vic, nous assurons l'avenir de l'offre de soins". Clément MENET (Le Vicquois N°3)*

Après avoir fait mille misères au projet intercommunautaire "MAISON DE SANTÉ" dont il s'est auto exclu, M. le maire s'inscrit dans la thématique santé avec effet d'annonce. Etonnant ! Non ? L'avenir nous dira ce qui se cache derrière cette décision qui ne prendra effet qu'en septembre 2017. Par ailleurs, des allocations sont déjà offertes aux étudiants en médecine.

Le CESP (contrat d'engagement de service public) loi du 21 juillet 2009 prévoit que les étudiants en médecine peuvent se voir attribuer une allocation mensuelle à partir de la deuxième année des études médicales. En contrepartie, ils s'engagent à exercer, à titre libéral ou salarié, dans une zone où l'offre médicale fait défaut.

PROPOSITIONS	Clément MENET	CESP (contrat d'engagement de service public)
Financement	1000 euros/mois uniquement à la charge du contribuable vicquois	Allocation soumise à la CSG : 1200 euros pour 1106 euros net / mois
Durée du contrat	La durée du contrat est le double de la durée de la bourse. Exemple : 5 années de bourse 10 ans de contrat	Durée du contrat égale à la durée de l'allocation. Exemple : 5 ans d'allocation 5 ans de contrat
Lieu d'exercice	Lié à Vic pour 15 ans — aucune possibilité de faire évoluer son projet.	Choisir son lieu d'exercice professionnel sur une liste nationale. Possibilités de changement selon des règles établies.
Constat	Proposition restrictive, figée.	Contrats signés en 2012 : 353 En 2016 : 1750 - en 2017 : 2100 (objectif)

Comparaison faite, nous ne partageons pas les certitudes de M. le maire. Nous avons souhaité rencontrer les médecins généralistes formateurs : les docteurs Garçon et Volff. Ils nous ont reçus en présence d'une interne stagiaire et ont bien voulu répondre à nos questions.

### CCV : Quels critères motivent les choix d'installation d'un jeune médecin ?

- Analyse de la charge de travail future (patientèle).
- Proximité d'autres professionnels de santé.
- Possibilité d'exercer comme médecin salarié (maison de santé).
- Contraintes liées à l'organisation de la permanence des soins.
- Proximité d'un plateau technique.
- Mais aussi accueil et qualité de vie.

*Ce choix est rarement individuel. Il s'agit le plus souvent d'une décision de couple, qui dépend des possibilités d'activité professionnelle pour le conjoint et de scolarisation pour les enfants.*

#### Dans ce numéro :

- Santé : accès aux soins
- Un essai de démocratie
- Oscar, César, Narcisse, Robert... et Clément
- Chemin faisant
- Plan Local d'Urbanisme — PLU
- Brèves: on ne nous dit pas tout ..

### CCV : Quelle analyse faites-vous de la situation locale qui ne peut se limiter à Vic, mais plus largement à la notion de « pays » (nord du département et zones limitrophes des Pyrénées Atlantiques et du Gers) ?

*En effet la situation est fragile et continue de se fragiliser. Si rien n'est fait sur l'ensemble du territoire, nous passerions de 22 médecins à 8 médecins et à Vic de 6 médecins à 4 puis 3 dans les 5 ans à venir. Pour y remédier cela suppose une réflexion globale, avec une forte détermination de l'ensemble des acteurs à l'échelon intercommunautaire, afin d'aboutir à terme à un maillage pertinent, cohérent et pérenne sur l'ensemble du « pays » garantissant une offre de soins de proximité satisfaisante.*

### CCV : Quels moyens faudrait-il mettre en œuvre pour rendre attractif le territoire ?

*La médecine salariale semble attirer particulièrement nos jeunes collègues. Elle ne s'oppose nullement à la médecine libérale ni aux groupes médicaux. A Vic, les conditions semblent requises pour s'orienter vers cette offre. La maison de santé communautaire pourrait en être le support. Le plateau technique est en place (radiologie, cardiologie, ophtalmologie, analyses...).*

*C'est une piste de réflexion qu'il ne faudrait surtout pas éluder.*

Nous remercions les médecins formateurs et l'interne stagiaire pour leur accueil, leur coopération et le temps qu'ils nous ont consacré.

Collectif Citoyen de Vigilance  
198, promenade des Arcales  
65500—VIC-EN-BIGORRE  
Contact  
[ccv65500@gmail.com](mailto:ccv65500@gmail.com)

Responsable de la publication  
Claude CAZAL

## Un essai de démocratie



La date des élections à la nouvelle Communauté de Communes est fixée au 3<sup>o</sup> ou 4<sup>o</sup> vendredi du mois de janvier 2017.

Compte-tenu de l'importance de la fusion des trois communautés que sont Vic Montaner (CCVM), Val Adour Madiranais (CCVAM) et Adour Rustan Arros (CCARA), le Collectif Citoyen a rencontré séparément MM. Frédéric Ré, Président de la Communauté de Communes Val Adour Madiranais, candidat déclaré à la Présidence de la nouvelle Intercommunalité et Jean Louis Curret, Président de la Communauté de Communes Vic Montaner.

**CCV :** Que pensez-vous du **Contrat Santé** que propose M. Menet qui attribuerait une bourse de 1000 euros par mois à un ou deux étudiants en échange de leur engagement à s'installer comme médecin à Vic ; proposition que la nouvelle Intercommunalité pourrait reprendre à son compte ?

**F. Ré :** *Cette proposition n'engage que lui. Elle pourra être étudiée dans le cadre de la future intercommunalité, comme le précise d'ailleurs C. Menet.*

**J.L. Curret :** *Cette proposition pourrait parfaitement être complémentaire de celle de la CCVM qui construit la Maison de Santé. Cependant je m'interroge sur la légalité de cette opération qui existe déjà au niveau de l'Etat et sur la méthode. Viendrait-elle en redondance de celle de l'Etat ? Qui est compétent au niveau de la Commune pour sélectionner les candidats ? Enfin, je note que cette initiative est annoncée en septembre 2016 pour une application à la rentrée 2017. Alors que l'on sait que les études de médecine sont longues, pourquoi ce délai d'un an si le projet est pertinent ?*

**CCV :** Les **compétences** de la nouvelle Intercommunalité ont-elles été réparties ? Qu'en sera-t-il pour les écoles, la culture, les associations ?

**F. Ré :** *En ce qui concerne les compétences optionnelles et facultatives – dont la culture – rien n'est convenu entre M. Menet et moi-même puisque c'est le nouvel organe délibérant qui définira les compétences qu'il souhaite exercer. Pour ma part, je suis entre autre favorable à l'extension de la compétence scolaire sur les communes du Vic Montaneres.*

**J.L. Curret :** *En 2017, rien ne bouge, mais l'année prochaine les élus devront concevoir l'homogénéisation des compétences pour une application en 2018. Le maire de Vic demande le retour de la compétence culture dans le cadre communal. Or à l'évidence, le Cinéma, comme tous les spectacles de grande qualité que nous proposons s'adressent à un large public qui dépasse largement le cadre communal. Il est donc logique que son financement reste au niveau communautaire, au même titre que la piscine par exemple.*

**CCV :** Comment se présente la situation financière à la veille de la création de la nouvelle Intercommunalité ?

**F. Ré :** *Je m'insurge contre la rumeur qui annonce pour les contribuables de la Communauté de Communes de Vic Montaner une augmentation de 30 % des taxes d'habitation et des taxes foncières, car ne sera touchée que la partie intercommunale des feuilles d'impôts. Si l'on accepte la simulation proposée par la Préfecture des Hautes-Pyrénées, effectivement, la CCVM peut se retrouver avec une hausse de 10 à 20 % ; je suis « contre » ! La proposition de J.L. Curret avec transfert de fiscalité pendant 12 ans est illégale; ça ne marchera pas et ça pourrait être remis en cause lors de nouvelles élections.*

*Afin de trouver une solution pertinente, nous aurons à faire évoluer la législation au travers de la loi de Finances 2017.*

**J.L. Curret :** *Un document de synthèse a été validé par les trésoriers des 3 Com-Com et présenté à l'ensemble des élus. Il ressort de ces données publiques que la CCVM est très peu endettée et représente 82% des capacités d'investissement de la future Com-Com.*

	CCVM VIC-MONTANER	CCRA RABASTENS	CCVAM MAUBOURGUET	Nouvelle COMCOM Taux Moyen Modéré	AUGMENTATION POUR CCVM
Taxe habitation	12,16 %	18,75 %	17,28 %	14,92 %	+ 2,76 %
Taxe Foncière	2,89 %	5,66 %	6,25 %	4,55 %	+ 1,66 %
Taxe Foncier Non Bâti	11,92 %	41,31 %	23,93 %	23,13 %	+ 11,21 %

*A ce jour, les taux des communautés de Communes de Rabastens et Maubourguet sont globalement 60% supérieurs à ceux de la CCVM. Or les taux de fiscalité de nos 3 Communautés de Communes devront être harmonisés dès 2017.*

*Cela revient à dire que le surcoût annuel pour la CCVM sera de 611 000 euros, soit en moyenne 150 euros par foyer. C'est 30% d'augmentation, alors que la fiscalité baisserait d'autant sur les autres communautés. Cette hypothèse est rigoureusement inacceptable. Même étalée dans le temps, cette situation est explosive. La fusion doit se faire à fiscalité constante pour tous les contribuables. L'article 1609 nonies C V 1<sup>o</sup> bis du Code Général des Impôts, permet de voter un jeu de vases communicants entre Communautés de Communes et Communes.*

Ces deux entretiens induisent de nombreuses interrogations sur le devenir de notre territoire ainsi que de réelles inquiétudes sur la fiscalité de la nouvelle Intercommunalité et sur la répartition des compétences.

Notre démarche a été de confronter les points de vue d'un candidat déclaré, M. Frédéric Ré, et du Président de la CCVM.

Dans cette élection les citoyens ne voteront pas mais en subiront les conséquences.

Or, cette démarche a fait apparaître des divergences profondes.

**Pour des visées personnelles et pour assouvir une rancune tenace, Clément Menet joue contre notre commune.**

## Oscar, César, Narcisse, Robert ... et Clément.



" Les **Narcisses** " sont à Vic en Bigorre ce que "les **Césars**" sont au cinéma, " les **Molières** " au théâtre, **Robert** (Le petit) : Narcissisme : " *admiration de soi-même et dévalorisation de l'autre.* "

Le journal local, le **Vicquois**, propriété d'un consortium qui regroupe en son sein la totalité des contribuables vicquois, vient dès sa troisième édition, de décerner à **Clément Menet** le Narcisse d'or.

La « UNE » lui a été consacrée, dans une posture très présidentielle qui justifierait à elle seule, s'il en était encore besoin, cette nouvelle distinction.

Si l'on en croit la légende, Narcisse resta de longs jours à se contempler et à désespérer de ne pouvoir jamais rattraper sa propre image...

Plus sérieusement, nous pensons que le **Vicquois** nous parlerait des Vicquois et donnerait la parole aux Vicquois ainsi qu'à tous ceux qui font que Vic est une ville où il fait bon vivre, à ceux qui oeuvrent (bénévolement) dans le tissu associatif, bref à tous ceux qui créent du lien social.

Que **Clément Menet** ait des ambitions, c'est légitime.

Qu'il ait un plan de carrière, c'est respectable.

Qu'il veuille faire de la politique, c'est son choix.

Que pour atteindre ces objectifs et faire campagne il ait besoin de "lisibilité" et de "visibilité", c'est logique... mais de grâce, qu'il le fasse avec ses « deniers » ou ceux de sa formation politique !

Quant à l'**Oscar**, pour l'atteindre, il faut ramer, ramer, ramer encore... C'est loin l'Amérique !!!

Le narcississe d'or



## Chemin faisant



Rue JUNCA rénovée par municipalité J. BORDERES

Selon la majorité en place, 80% de la voirie sera rénovée d'ici la fin de la mandature.

**FORCE EST DE CONSTATER** que globalement, à Vic en Bigorre, la voirie n'est pas en bon état.

Un travail de rénovation plus que nécessaire figurait d'ailleurs dans le programme des deux candidats.

Une première tranche des travaux a été effectuée en 2015.

**UN CONSTAT S'IMPOSE :**

**L'AMENAGEMENT GLOBAL** de la « RUE » n'a fait l'objet d'aucune réflexion approfondie, tant sur la réfection, la mise en valeur des voies que sur les réseaux divers et plus particulièrement sur l'écoulement des eaux pluviales.

**PARTOUT** où cette réflexion avait été menée par les municipalités précédentes, on aboutit à une voie qui offre une bande de roulement agréable en affleurement et raccord avec le caniveau. Un travail propre et sans nul doute attendu par les riverains. « *Nous ferons plus, mieux et moins coûteux* » (Clément Menet).

**PAR CONTRE**, partout ailleurs, cette première tranche a été exécutée sans anticipation, sans actualisation, sans aucune vision à long terme. Nous considérons qu'il s'agit là d'un « tartinage » générant de nombreux problèmes. Pour s'en convaincre, il suffit de faire un petit tour au « **BARADAT** ».

**EPAISSEUR** de la couche d'enrobé particulièrement importante dans de nombreux endroits rendant les bas-côtés accidentogènes.

**NIVEAU** de la chaussée plus haut que le seuil de certaines maisons.

**ETRANGLEMENT**: difficulté et/ou impossibilité de se croiser.

**REGARDS TECHNIQUES** partiellement ou complètement recouverts.

**ENTRETIEN** problématique des caniveaux (balayeuse).

**L'INCONVENIENT** de cette rénovation hâtive, sans expertise, sans projet global, c'est qu'il fige toute perspective d'évolution pendant 10-12 ans (durée de vie moyenne de l'enrobé – 2 mandatures).

De plus, il ne sera pas possible d'ajouter des couches aux couches.

Nous sommes satisfaits que les observations que nous avons notées dans notre bulletin n° 6 soient prises en compte dans la réfection actuellement en cours, dans le cœur de ville.



Rue CLARAC rénovée par municipalité C. MENET

## Plan Local d'Urbanisme - PLU

Plus ambitieux que le Plan d'Occupation des Sols, le Plan Local d'Urbanisme est l'expression d'un projet global d'aménagement de la commune. Renouvellement urbain, habitat et mixité sociale, transport et déplacements, enjeux environnementaux président à son élaboration. Ainsi, il impacte la vie de chacun d'entre nous à titre collectif et individuel.

C'est pourquoi la concertation est fondamentale, avec les citoyens et/ou ceux qui les représentent. Les obligations en matière de réunions publiques ont été remplies, mais le travail proprement dit avec le bureau d'études a été réservé aux seuls élus de la majorité. Comment s'en étonner au vu des déclarations de C. Menet s'adressant aux membres de l'opposition : «Vous avez légitimité à observer, commenter, pas à co-produire... Pas de co-production dans le programme entre majorité et groupe minoritaire » conseil municipal du 28/09/2016 .

Notons que le refus opposé au PLU Intercommunal (qui a privé les communes de notre communauté de toute subvention de l'Etat) n'empêchera pas avant la fin du mandat un PLU Unique obligatoire. Curieuse démarche quand on connaît les prétentions de l'équipe municipale à mieux gérer l'argent public !

Si vous vous sentez concerné par les questions suivantes:

- ◆ Où puis-je m'installer ?
- ◆ Comment prendre en compte mon environnement (caractéristiques urbaines, architecturales, naturelles et paysagères) ?
- ◆ Comment me raccorder aux réseaux ?
- ◆ Mon terrain se trouve-t-il en zone constructible ?

Vous pouvez participer à l'enquête publique actuellement en cours ; le commissaire enquêteur assure encore 4 permanences. Nous vous invitons à vous renseigner à la mairie.

## Brèves : on ne nous dit pas tout...

### Evolution, contradiction

#### Conseil Municipal du 28 juin 2016

<<Sur la question des voiries publiques, M. le maire (C. Menet) signale que le projet des Genêts n'est pas un projet unique. En l'état, la collectivité n'a pas souhaité intégrer cet espace car elle doit prendre en compte globalement et équitablement la rétrocession des voiries privées.>>

**Autrement dit, M. C. Menet a refusé la rétrocession au domaine public des voiries des Genêts.**



**Pourtant, l'OPH a payé la taxe d'aménagement et les locataires vont payer tous les ans la taxe d'habitation.**

#### Conseil Municipal du 07 février 2013

<<M le maire (J. Bordères) rappelle que la commune a été saisie par le concepteur du lotissement des Genêts dans le cadre de la rétrocession dans le domaine public des voiries et réseaux divers.

Cette proposition de rétrocession dans le domaine public des VRD de l'ensemble du lotissement des Genêts soumise aux voix est adoptée à l'unanimité. >>

**(dont la voix de Clément Menet ayant donné procuration à M. J.P. Pène)**

### Contradiction sans évolution

Suite à la parution de notre bulletin n° 8, M. le maire a invité M. Fala, Directeur général de l'O.P.H., à venir

s'expliquer lors du conseil municipal du 28 juin dernier.

Il a soumis à celui-ci notre article sur la caution bancaire refusée par tous les conseillers majoritaires et l'a interrogé sur la véracité de ses propos.

**M. Fala a intégralement confirmé nos écrits** ; cela a semble-t-il jeté le trouble parmi les conseillers de la majorité.

**« Pan sur le bec »** dirait le Canard Enchaîné.

Rappelons que cette décision bloque la rénovation intérieure des douze appartements de la résidence des Magnolias.

**N.B.** Le Maire de Vic, ayant refusé la caution bancaire à l'O.P.H., a ensuite demandé à M. Fala de se tourner vers la Communauté de communes pour obtenir cette caution.

Or, lors d'un Conseil Municipal précédent, il avait fait voter sa majorité pour refuser le transfert de cette compétence (PLU) !!!

### « Le Vicquois » et les Vicquois .

Au fil de ces parutions, le contenu informatif du nouveau journal municipal « le Vicquois », s'amoindrit et l'objectif de cette publication ne fait plus de doute : il s'agit d'un véritable outil de propagande.

Chaque rubrique chante les louanges ou vante les mérites de cette municipalité nouvelle...comme par exemple ces formulations habiles qui laissent à penser que l'équipe municipale actuelle serait à l'origine du projet d'équipement des tableaux numériques de l'école Pierre Guillard (seulement 2 tableaux sur les 10 ont été financés par cette municipalité pour clore le projet).

Cela ressemble à de la manipulation...

Le Vicquois serait-il l'organe d'un matraquage médiatique assuré aux frais du contribuable ???

*La philosophie nous enseigne à douter de ce qui nous paraît évident. La propagande, au contraire, nous enseigne à accepter pour évident ce dont il serait raisonnable de douter.*  
Retour au meilleur des mondes (1958) Aldous Huxley

### Conseil municipal

*Enregistrement audio sur le site de la mairie.*

Le maire revient sur un arrêté rapportant la délégation de M. Joseph. Arrêté signé le 19/09/2016, notifié le 23/09/2016, annulé le 28/09/2016 en séance et à effet immédiat.

Quel événement peut justifier la mise à pied d'un adjoint et sa réhabilitation dans les mêmes fonctions 8 jours plus tard sans explication ?

Le mystère n'a été éclairci ni par le maire, ni par une question qui eut été légitime de la minorité, ni par la prise de parole de l'intéressé que seuls pouvaient comprendre les initiés.

Lors de cette même séance, suppression du point n° 6 concernant la prise en charge des frais d'hébergement du maire pendant le congrès des maires qui s'est tenu à Paris début juin.

Justifiant ce retrait, des explications confuses et peu transparentes : suppression d'une facture « fausse » selon ses propres termes et prise en charge des billets d'avion du maire par la société installatrice des systèmes de vidéosurveillance et de stationnement à Vic.

Pourquoi ce revirement par rapport à l'ordre du jour établi quelques jours plus tôt ?